

Sommaire :

Actualités p.1
Formation p.2
Bourses p.3
Bons plans p.4
Dossier p.5

Lettre d'informations – Mars-avril 2014

Actualités sur les études en France

<http://www.slovaquie.campusfrance.org>

Bonjour à tous,

Voici la lettre d'information de la période Mars-Avril.

Dans ce numéro, nous faisons un point le statut de « Free movers », nous vous proposons quelques bons plans et consacrons notre dossier aux études d'ingénieur.

Très bonne lecture à tous!

Actualités



► 2,39 millions d'étudiants en France !

Il n'y a jamais eu autant d'étudiants en France, l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) a compté 2,39 millions d'étudiants dans les universités, grandes écoles, filières courtes en passant par les écoles de commerce françaises. C'est à l'université que l'on

trouve la majorité d'entre eux avec 1,46 millions d'étudiants inscrits dans une université française dont 57% des effectifs sont de sexe féminin. Ce sont les sciences humaines et sociales qui attirent le plus, avec 227 600 étudiants inscrits à la rentrée 2012, suivies des études de droit et de sciences politiques, avec 204 000 inscrits.

La France se situe dans la moyenne haute des pays européens en matière de diplômés de l'enseignement supérieur, avec respectivement 29% des hommes et 32,6% des femmes parmi les 25-64 ans, et 47,3% des femmes et 38,3% des hommes dans la catégorie 25-34 ans.

► Renforcement de l'encadrement des stages en entreprise

L'Assemblée Nationale a voté le renforcement de l'encadrement des stagiaires en entreprise en leur ouvrant de nouveaux droits comme la prise en charge partielle des frais de transports et des titres restaurants ainsi que l'interdiction faite de leur confier une tâche dangereuse. La nouvelle loi prévoit également de fixer un quota maximum de stagiaires dans une même entreprise, en fonction de la taille de l'entreprise d'accueil du stagiaire, et de plafonner le temps de travail hebdomadaire des stagiaires à 48 heures. Ceci afin de limiter les abus dont les stagiaires sont parfois victimes.



Le texte, qui doit encore être adopté par le Sénat pour entrer en application, reste toutefois critiqué en France. En effet, les entreprises reprochent à la législation d'être trop contraignante, en les obligeant notamment à rémunérer le stagiaire dès le troisième mois de stage.

Formation

► Formations françaises à dimension « Europe centrale »

La France offre quelques formations spécialisées sur l'Europe centrale :

- **Science Po Paris** a mis en place un Campus européen à Dijon articulé autour d'une ouverture particulière sur l'Europe centrale et orientale, sur les défis des élargissements passés et à venir de l'Union européenne, ainsi que sur la question de ses frontières. Ce campus européen permet aux étudiants de préparer une licence pluridisciplinaire menant à un Master pouvant être effectué à Paris.



Pour plus d'information : <http://college.sciences-po.fr/sitedijon/>

- **L'Université de Rennes 2** propose un Master de Langues étrangères appliquées/Commerce international spécialité « Pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) et Communauté des Etats indépendants (CEI) ».



Ce Master se donne pour objectif de former des cadres de haut niveau aptes à exercer des responsabilités de nature commerciale au sein du service export d'une entreprise nationale ou dans la filiale d'une entreprise française implantée à l'étranger.

Pour consulter la plaquette du diplôme :

<http://www.univ-rennes2.fr/sites/default/files//UHB/SFC/Master%20LEA%20PECO-CEI.pdf>

Bourses

► Free movers : étudier librement à l'étranger

Pour ceux qui souhaitent étudier à l'étranger, il existe le programme *Erasmus* qui permet aux étudiants de passer un semestre ou deux dans une université européenne partenaire de leur université. Pour ceux qui souhaiteraient **étudier dans une université non-partenaire en Europe ou dans n'importe quelle autre université dans le monde**, il existe une possibilité : être Free movers.

Il est en effet possible pour chaque étudiant, de s'inscrire dans n'importe quelle université du monde pour y faire la totalité de son cursus ou pour le poursuivre (si une partie de la formation a déjà été effectuée dans le pays d'origine de l'étudiant). C'est ce qu'on appelle être « free mover » ou en français « libre d'aller ».



Ce programme s'adresse :

- aux étudiants souhaitant suivre des cours dans une université non partenaire,
- aux étudiants ayant déjà effectué une mobilité dans le cadre du programme *Erasmus* et souhaitant effectuer une nouvelle mobilité.
- aux étudiants souhaitant étudier en dehors de l'Europe, ailleurs dans le monde.

Le statut Free Mover, permet d'avoir une liberté totale de choix de l'université étrangère. Attention, toutefois l'université d'accueil doit accepter les étudiants Free Movers et l'université de départ doit également offrir la possibilité de partir via ce programme.

Le bémol c'est que vous avez en charge toute l'organisation de votre mobilité, avant, pendant et après votre séjour à l'étranger.

Avant votre départ, vous devez prendre contact avec l'université qui vous accueillera. Une fois les démarches administratives accomplies et que vous avez été sélectionné par l'université étrangère, vous devez payer les droits d'inscription administrative dans les deux établissements : votre établissement de départ et l'université où vous allez. Un professeur de l'université d'origine est nommé responsable de la mobilité de l'étudiant. Il prend en charge le contrat d'étude et valide les crédits des matières suivies dans le pays d'accueil.

Il faut également noter qu'il vous sera extrêmement difficile d'obtenir une quelconque aide financière. En termes d'organisation, vous aurez bien plus à faire qu'avec un programme de coopération existant, il faudra donc vous y prendre 12 à 18 mois avant la date de départ prévue.

Vous trouverez plus d'informations sur la procédure exacte sur le site de l'Université Charles de Prague : <http://www.cuni.cz/UK-4251.html>



► CampusBourses : le catalogue des bourses – Préparez-vous !

CampusBourses est un catalogue de bourses mis à disposition des étudiants par l'Agence Campus France. Destiné aux étudiants étrangers, il répertorie différentes aides proposées par les institutions gouvernementales françaises et étrangères, les organisations européennes et internationales, les collectivités locales, les entreprises, les fondations, les universités et les écoles. Il permet de rechercher un financement à l'aide d'un moteur de recherche qui s'adapte au profil de chacun. S'il ne constitue pas une liste exhaustive des différentes possibilités de bourses, il offre un bon panorama général des dispositifs existants.

Vous pouvez consulter CampusBourses à cette adresse :

<http://www.campusfrance.org/fr/node/1276>

Bons Plans

► Le site de l'étudiant « Trendy »



Sur quel budget un étudiant doit-il compter pour vivre à Montpellier ? Quelles sont les bonnes raisons d'aller au musée, lorsque l'on n'est pas un adepte de la peinture flamande du XVI^e siècle ? Que manger si je veux être en forme au cours d'amphi de 8h ? Comment s'installer dans son nouvel appartement français, quand on n'y connaît rien ?... Les réponses dans le magazine de L'étudiant Trendy en ligne, qui vous donne une mine d'informations sur la vie quotidienne et ce, dans tous les domaines !

A voir aussi : toutes les bonnes adresses des étudiants pour boire un café pas cher, rencontrer d'autres étudiants, bien manger, que l'on soit à Nice, Bordeaux, Nantes ou La Rochelle...

Pour visiter le site : <http://www.letudiant.fr/trendy/>

► Culture à Paris

Comment profiter de la vie nocturne à Paris quand on a un budget serré ?

3 Kiosques Jeunes sont à votre disposition dans la capitale et vous proposent une vaste offre de bons plans à tarifs réduits : concerts, théâtre, humour, manifestations sportives, etc. L'offre des Kiosques est large et les partenaires nombreux, alors rendez-vous à l'une des 3 adresses de la capitale :

Kiosque Jeunes Le Marais

lundi>vendredi / 11h>19h

14 rue François Miron - Paris 4e / M° Hôtel de Ville/Saint Paul

01 42 71 38 76

Kiosque Jeunes Champ-de-Mars

mardi>vendredi / 13h>18h

101 quai Branly - Paris 15e / M° Bir Hakeim

01 43 06 15 38

Kiosque Jeunes Goutte d'Or

mardi>vendredi / 11h>13h 14h>19h

Hall du Centre Musical Fleury Goutte d'Or-Barbara

1, rue Fleury - Paris 18e / M° Barbès-Rochechouart

01 42 62 47 38



Plus d'informations sur les Kiosques Jeunes : <http://www.jeunes.paris.fr/les-kiosques-jeunes-mode-demploi>

Dossier : les études d'ingénieur

► Qu'est-ce qu'un ingénieur ?

« Sans « l'esprit ingénieur »[...], pas d'homme dans l'espace, et l'utilisation de l'énergie solaire ne serait encore qu'un lointain rêve. Être ingénieur, c'est savoir analyser un problème concret en prenant en compte sa complexité, sans s'y perdre »¹

Recherche, innovation, résolution de problèmes complexes, science, technicité, travail en équipe, enjeux globaux et locaux...Quel que soit son champ professionnel et l'échelle de son action, l'ingénieur est avant tout un expert doté d'une grande adaptabilité.

Les domaines d'activités de l'ingénieur sont très divers : eau et environnement, biotechnologies, agroalimentaires, aérospatiale, transports, chimie, électronique, électrotechnique, génie civil, militaire, télécommunications, matériaux, mécanique et productique, physique appliquée, optique...

Une chose est sûre, le choix des études d'ingénieur s'avère judicieux pour l'avenir, et pour cause : ils ne sont que 3,5% à connaître le chômage en France !²

► Une formation en adéquation avec le marché du travail

Être un jeune ingénieur en France, c'est pouvoir prétendre à une rémunération mensuelle brute qui est en moyenne de 2675 euros, tandis que celle des jeunes diplômés des écoles de commerce est de 2233 euros,



¹ Laurent Prat, professeur des universités et responsable des relations industrielles INP-ENSIACET in www.studyramagrandesecoles.com, page consultée le 3/03/2014

² <http://www.usinenouvelle.com>

et 1933 euros pour les jeunes diplômés de l'université. La plupart des étudiants ingénieurs débutent une carrière professionnelle qui correspond à leurs attentes, sachant qu'ils ne sont que 15% à estimer occuper un poste en deçà de leur qualification.³

Obtenir un diplôme d'ingénieur en France permet aussi aux étudiants de mettre en valeur des compétences à l'international.

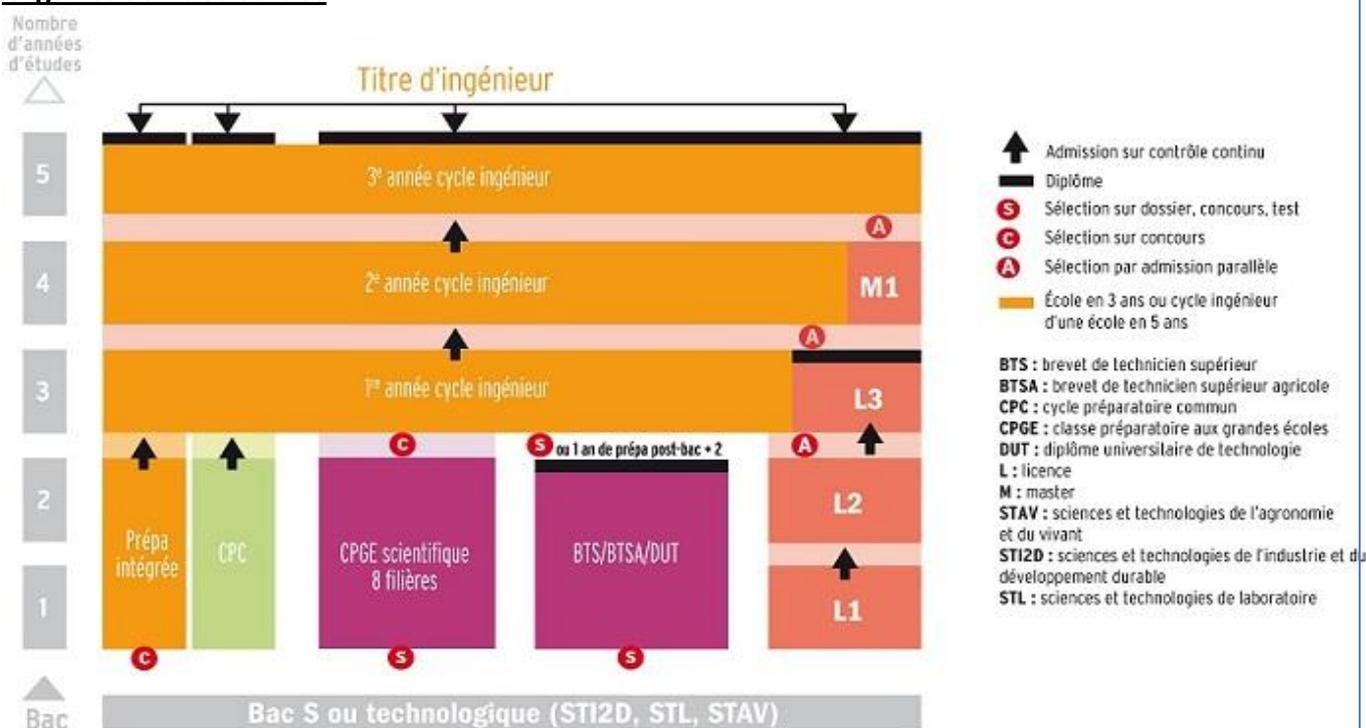
► Comment intégrer une école d'ingénieurs ?

1) La voie majoritaire : la « prépa »

Le diplôme d'ingénieur s'obtient de manière générale en cinq ans : deux années de classes préparatoires, suivies de trois ans au sein d'une école d'ingénieur après obtention du concours d'entrée. C'est ce type de recrutement qui est le plus pratiqué par les Grandes Ecoles, telles les Mines, Ponts et Chaussées, Polytechnique ou Centrale.

Il est toutefois de plus en plus fréquent de voir des écoles d'ingénieur qui recrutent des étudiants ayant déjà obtenu une licence (bac+3), voire un BTS ou un DUT (Bac+2). Les recruteurs évaluent alors l'étudiant sur sa motivation et ses résultats, en examinant son dossier et en procédant à un entretien de sélection.

Organisation des études⁴:



³ D'après <http://www.usinenouvelle.com>, page consultée le 10/03/2014

⁴ Schéma issu du site Onisep.fr [page consultée le 17 mars 2014]

- **intégrer une CPGE** : Les classes préparatoires aux grandes écoles sont une spécificité du système français. C'est la voie majoritaire pour intégrer les écoles⁵ : plus exigeantes que l'université, les CPGE requièrent un travail intense mais permettent une émulation collective, un esprit de groupe ainsi qu'un encadrement qui convient mieux à certains étudiants. Autre particularité : les prépas se situent dans les locaux des lycées et disposent d'un internat. Pour plus d'infos sur la démarche à suivre, voir le guide APB des candidats étrangers.

- **La prépa intégrée :**

Certaines écoles d'ingénieur recrutent dès l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. Chacune choisit ensuite les modalités de son recrutement : certaines écoles du réseau Geipi Polytech recrutent dès la première année des bacheliers étrangers, sur dossier : l'Esisar de Valence dans l'électronique, ou encore l'Institut des Sciences et Techniques des Yvelines.s.⁶. D'autres écoles demandent quant à elles un test supplémentaire, notamment l'école supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen (ESITC)⁷. La liste est consultable sur le site de L'étudiant⁸. Pour ne pas se tromper, le mieux reste de consulter la liste des écoles disponible sur le site Admission Post Bac, et de contacter les écoles directement pour connaître leurs exigences.

2) Les concours d'accès réservés aux étudiants étrangers :

Les écoles les plus brillantes, comme Centrale, Polytechnique, Les Mines, possèdent des concours d'accès spécifiques aux étudiants étrangers. Certaines d'entre elles effectuent des tests d'entrée communs (aux différentes écoles de chaque réseau). C'est notamment le cas de Centrale, qui effectue un concours d'accès commun aux écoles centrale de Lille, Paris, Marseille, Nantes et Lyon, via le processus CASTing. Plus d'infos : <http://casting.ecolescentrales.fr/>

Cette voie d'accès spécifique ouvre également la possibilité d'obtention d'une bourse d'excellence, émanant des fondations d'entreprises ou bien des écoles elles-mêmes, qui réservent également des logements aux étudiants étrangers sur leur campus comme par exemple la maison des Mines et des Ponts et Chaussées à Paris : <http://www.enpc.fr/node/4337>

► Quelles sont les meilleures écoles?

Difficile parfois de s'y retrouver dans la liste des écoles françaises d'ingénieur. Heureusement, de nombreux classements existent, qui permettent de repérer en un coup d'œil les points forts des écoles : meilleure insertion sur le marché de l'emploi, premier salaire à la sortie des

⁶ <http://www.geipi-polytech.org/sites/default/files/fichiers/tableau%20bac%20ES%20et%20etrangers%2029.11.2013.pdf>

⁸ <http://www.letudiant.fr/etudes/ecole-ingenieur/reussir-les-concours-des-ecoles-dingenieurs-postbac-14359/ecoles-dingenieurs-postbac-les-solitaires-19826.html>

études, coût des études et bourses octroyées, etc. Le site de L'Étudiant permet même de faire son propre classement en fonction des critères qui vous intéressent :

<http://www.letudiant.fr/etudes/etudes---palmares/ecoles-d-ingenieurs/palmares-des-ecoles-d-ingenieurs-les-meilleures-dans-12-domaines/palmares-des-ecoles-d-ingenieurs-les-plus-generieuses-envers-leurs-boursiers.html>

▪ **Le classement des Prépas :** <http://www.letudiant.fr/palmares/classement-prepa/maths-spe-psi.html>

▪ **Le classement des écoles :**

<http://www.letudiant.fr/palmares/palmares-des-ecoles-d-ingenieurs/ouverture-internationale-2.html>

<http://www.letudiant.fr/palmares/palmares-des-ecoles-d-ingenieurs/ecole-centrale-paris.html>

► **Combien ça coûte ?**

Pour les écoles d'ingénieurs publiques les frais de scolarité s'élèvent à environ 600 euros par an, pour les écoles privées les coûts sont en revanche variables.⁹

La France offre de nombreuses possibilités de bourses pour les étudiants internationaux en sciences de l'ingénieur. Il s'agit de bourses d'excellences, qui proviennent soit du ministère des affaires étrangères soit des régions (c'est le cas des bourses Eiffel et Ile-de-France par exemple), mais aussi des écoles elles-mêmes qui cherchent à attirer les étudiants internationaux : Centrale Nantes, Polytechnique Paris, l'INP Grenoble...

Retrouvez toutes les infos sur la rubrique bourse du site Campus France, en cochant la rubrique « sciences de l'ingénieur ».¹⁰

► **Est-ce que mon niveau de français est suffisant ?**

Les exigences linguistiques diffèrent selon les écoles, et selon les cursus. Un bon niveau de français (B1 voire C1) peut être requis pour les cursus longs des double diplômes, ou pour des doctorats. Toutefois, il est toujours possible d'effectuer un cursus d'ingénieur intégralement en anglais. La rubrique « programs taught in english » du site Campus France permet de voir en un coup d'œil les formations d'ingénieur qui sont proposées en anglais :

<http://www.campusfrance.org/fria/taughtie/index.html?mfid=4#app=62f1&1cbf-si=0>

<http://www.nplusi.com/articles/199/The-level-of-French>



⁹ Source : letudiant.fr, page consultée le 10/03/14

¹⁰ <http://www.campusfrance.org/fria/bourse/index.html?cid=225&siteroot=http://www.republiquetcheque.campusfrance.org/#app=faac&193-si=0>

Retrouvez-nous : www.slovaquie.campusfrance.org

Suivez-nous : <https://www.facebook.com/campusfrance.slovaquie>



Sophie DAUZET

Chargée de Mission Coopération Universitaire
Ambassade de France en Slovaquie

Sedlárska 7

812 83 Bratislava

+421 2 59 34 77 42

sophie.dauzet@diplomatie.gouv.fr



Justine LEGARSMEUR

Responsable de l'Espace Campus France à Prague

Stěpanska 35

111 21 Prague 1

221 401 050/058

prague@campusfrance.org

Yann-Maël BIDEAU

Responsable de l'Antenne Campus France à Brno

Alliance française

Moravské náměstí 15

602 00 Brno

549 493 075

brno@campusfrance.org